

Ministère de la Communauté française
Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

1010 Bruxelles , le 08 Nov 2002
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: VS / Dossier pédagogique 3338

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

Unité de formation : ALTERNANCE: CHAUFFAGE - NIVEAU 1 (CONVENTION)
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE
 TRANSITION
Code Référence : 324111U11X1
Domaine : 302 Construction-SE:construction,équipement du bâtiment

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



Julien Laermans

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mlle Bieva ou Mr Alfreschi (02/210.58.57)

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

**UNITE DE FORMATION
ALTERNANCE**

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) ~~Communauté française~~
- (1) Provincial et communal
- (1) ~~Libre-confessionnel~~
- (1) ~~Libre non-confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau :
Monsieur JACQUES LEFERE, Administrateur délégué

Date et signature : 23/10/2002

2. Intitulé de l'unité de formation :

ALTERNANCE : CHAUFFAGE - NIVEAU 1 (CONVENTION)

CODE DE L'U.F. 324111011 X1	DOMAINE DE FORMATION : 302
----------------------------------------	----------------------------

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises : Sans objet (pas d'annexe n° 2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) ~~qualification~~
- du degré : (1) inférieur (1) ~~supérieur~~

(1) ~~Enseignement supérieur de type court~~

(1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) ~~oui~~ (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Sans objet (pas d'annexe n° 3)

8. Programme :

- 8.1. Etudiant Repris en annexe n° 4 de 3 pages
- 8.2. Chargé de cours

9. Capacités terminales : Sans objet (pas d'annexe n° 5)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page

-
- (1) Cocher la mention utile
 - (2) A compléter
 - (3) Réservé à l'administration
 - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : 324111 U11X1	Domaine de formation : 302
------------------------------------------------	----------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Code U

11.1. Etudiant : 850 périodes

Z

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement :

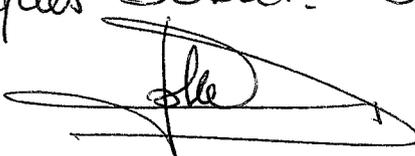
<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
		- par étudiant - par groupe d'étudiants
PP	O	90

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes
MAIS n'est pas mentionné sur le titre délivré.

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Néant. Arlon, le 06.11.02
Jacques Soblet. Inspecteur



b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

07 NOV. 2002

Date :

Signature :


A. COLLINET
ADM. PEDAG.

-
- (1) Biffer la mention inutile
 - (2) A compléter
 - (3) Réserve à l'administration
 - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

ALTERNANCE : CHAUFFAGE - NIVEAU 1 (CONVENTION)

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES SPECIFIQUES

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

- d'ACQUERIR ou de RENFORCER ses connaissances techniques, ses gestes professionnels dans le respect des règles SHE en vigueur dans l'entreprise ;
- de VALORISER les notions théoriques acquises dans l'unité de formation « Chauffage : connaissances technologiques générales » ;
- de DECOUVRIR le milieu de l'entreprise et ses contraintes et de PARTICIPER à différentes activités au sein de l'entreprise ;
- de S'EXPRIMER et de COMMUNIQUER, oralement et par écrit, différents messages portant sur des situations de la vie quotidienne ou professionnelle, en veillant à la correction du vocabulaire et de l'orthographe ;
- de DEVELOPPER des compétences d'organisation, d'observation et de réflexion technique ;
- d'ETABLIR le bilan de ses activités professionnelles d'apprentissage.

ALTERNANCE : CHAUFFAGE - NIVEAU 1 (CONVENTION)

1. CAPACITES PREALABLE REQUISES

Sans objet

ALTERNANCE : CHAUFFAGE - NIVEAU 1 (CONVENTION)

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet

ALTERNANCE : CHAUFFAGE - NIVEAU 1 (CONVENTION)

4. PROGRAMME

4.1. ETUDIANT:

L'étudiant sera capable, dans le respect des règles SHE et des normes de sécurité en vigueur dans l'entreprise, en utilisant le vocabulaire technique approprié, en développant des compétences de communication et en posant des gestes professionnels appropriés :

- d'EFFECTUER des montages électriques simples dans le respect du RGIE (choix du fusible, choix du différentiel, mise à la terre, choix du thermique,...) ;
- d'UTILISER les principaux appareils électriques pour mesurer différentes grandeurs électriques ;
- de SUIVRE le mode opératoire de pose et de raccordement d'une pompe immergée ;
- d'APPLIQUER une procédure de dépannage d'une installation de chauffage au départ d'un algorithme donné ;
- de RETROUVER le schéma de principe sur une installation de chauffage par rayonnement disponible au sein de l'entreprise ;
- de REPRODUIRE le schéma d'un stockage de mazout donné ;
- de RETROUVER le schéma d'une installation de pompe à mazout aspirante et nourrice pour un cas concret donné ;
- de RETROUVER le schéma d'une installation avec alimentation sous pression pour un cas concret donné ;
- de RETROUVER et d'INTERPRETER les schémas de fonctionnement de différents brûleurs disponibles au sein de l'entreprise ;
- d'IDENTIFIER sur une installation donnée les différents composants d'une installation au gaz propane ;
- de DEMONTER et de REMONTER les organes de différents types de brûleur à mazout (pompe, électrodes, moteur, gicleur, cellule photoélectrique) ;
- d'EFFECTUER les différents contrôles afférents à plusieurs types de brûleurs ;
- de DEMONTER, de REMONTER et de REGLER une cuve à niveau constant d'un foyer à mazout ;
- de DEMONTER et REMONTER les organes de plusieurs types de brûleurs au gaz en effectuant les réglages possibles ;
- de RESPECTER les différentes normes en vigueur dans les installations de chauffage ;
- de REALISER des opérations manuelles de façonnage : du perçage, du lamage, du chambrage, du fraisage, de l'alésage, du taraudage du filetage, ... sur des métaux ferreux et non ferreux en vue de remplacer des pièces défectueuses ;
- de FACONNER des tôles par des opérations manuelles en recourant à une cisaille guillotine, une cisaille à levier, une cisaille portative, une scie à ruban ;

ALTERNANCE : CHAUFFAGE - NIVEAU 1 (CONVENTION)

- de REALISER des opérations manuelles de pliage de tôles ;
- d'UTILISER les différents moyens d'ébavurage ;
- de REALISER des soudures à l'établi et sur chantier (soudure autogène et arc électrique avec électrode fusible sous protection gazeuse inerte) ;
- de REALISER l'opération de pistolage après contrôle visuel de la préparation de la pièce (préparation, grenailage, identification des émaux, pistolage pièces-tôles, pistolage pièces fonte, accrochage sur chaîne de cuisson, réception des pièces) ;
- d'ASSISTER le magasinier (contrôle de qualité, localisation des pièces, contrôle des stocks lecture de bordereau...) ;
- etc.....

- d'ARTICULER les connaissances théoriques acquises dans une formation pratique et de VALORISER celles-ci dans une perspective d'amélioration de la productivité et de la qualité de la production ;
- de DEVELOPPER les savoir-être relatifs à l'exercice du métier comme la ponctualité, le respect des normes de sécurité et de qualité, le travail en équipe ;
- d'EVALUER s'il possède les qualités et aptitudes requises pour mener une vie professionnelle épanouie dans le cadre de travail proposé ;
- de CONSTITUER un dossier technique développant un bilan d'activités professionnelles d'apprentissage et comprenant au moins :
 - la présentation de l'entreprise : ses principales activités, son importance, sa renommée dans la région, son personnel,...
 - la rédaction d'un rapport journalier d'activités;
 - la rédaction de fiches de travail explicitant toute nouvelle connaissance acquise au travers de cette expérience professionnelle : le mode opératoire, une mesure d'urgence, une technologie nouvelle, l'utilisation d'un matériel nouveau,...
 - la documentation trouvée auprès de fournisseurs de l'entreprise, sur Internet, au sein de l'entreprise,.... et visant à renforcer ses connaissances techniques et pratiques dans le domaine du chauffage.

4.2. CHARGE DE COURS:

L'encadrement des activités professionnelles d'apprentissage de l'étudiant se fera sous la conduite du personnel d'encadrement.

Celui-ci devra :

- ACCOMPAGNER la préparation des activités professionnelles d'apprentissage de l'étudiant ;

ALTERNANCE : CHAUFFAGE - NIVEAU 1 (CONVENTION)

- EVALUER l'intégration de l'étudiant au sein de l'équipe avec laquelle il est amené à travailler ;
- ASSURER le suivi de l'évolution des activités professionnelles d'apprentissage de l'étudiant ;
- ASSURER les contacts avec l'entreprise et les personnes ressources de l'institution scolaire ;
- PROPOSER, avec la collaboration du personnel de l'entreprise, des actions de remédiations éventuelles soit dans l'entreprise soit dans l'établissement scolaire ;
- SUIVRE et CONSEILLER l'étudiant dans l'établissement de son bilan d'activités professionnelles d'apprentissage ;

ALTERNANCE : CHAUFFAGE - NIVEAU 1 (CONVENTION)

5. CAPACITES TERMINALES

Sans objet

ALTERNANCE : CHAUFFAGE - NIVEAU 1 (CONVENTION)

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier d'une expérience professionnelle certaine et de connaissances actualisées dans le domaine du chauffage.

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE DE FORMATION :

ALTERNANCE : CHAUFFAGE - NIVEAU 1 (CONVENTION)

Date d'approbation:

Date d'application obligatoire:

Date limite d'application:

	Code Régime 1 provisoire	Code Dom. form.	Intitulé Régime 1 provisoire	Code Régime 1 provisoire	Code Dom. form.	Intitulé Régime 1 provisoire	Cirso	Code Dom. form.	Intitulé Régime 2	Niveau	Type form.	Nombre périodes
U n i t é F o r m a t i o n		302	ALTERNANCE : CHAUFFAGE - NIVEAU 1 (CONVENTION)			NEANT			NEANT			